

SURINAME

L'impunité est à l'origine d'atteintes aux droits humains commises aujourd'hui

Index AI : AMR 48/002/2003

Embargo : 7 février 2003 (01h 00 TU)

Tandis que l'ombre des violations des droits humains restées impunies continue de planer sur le Suriname, de nouvelles violations sont commises par les forces de sécurité dans ce pays.

Tels ont été les propos d'Amnesty International alors qu'elle rendait public ce vendredi 7 février 2003 un nouveau rapport détaillant ses préoccupations au Suriname et comportant une série de recommandations aux autorités pour qu'elles alignent leur législation et leurs pratiques sur les normes internationales en matière de droits humains. Le document de l'organisation se fonde sur un texte qu'elle a soumis au Comité des droits de l'homme des Nations unies, au moment où il examinait le bilan du Suriname en matière de droits humains, en octobre 2002. Le Suriname s'est engagé à soumettre son rapport au Comité dans les mois à venir. Les recommandations du Comité au gouvernement du Suriname pour qu'il respecte mieux les normes internationales relatives aux droits humains sont attendues avant la fin de l'année 2003.

« *Bien que certaines avancées aient été enregistrées dans l'enquête sur les exécutions sommaires de 15 personnes en 1982, a déclaré Amnesty International en relevant, par exemple, qu'en décembre 2002, des corps de victimes avaient été exhumés dans le cadre de l'enquête judiciaire, l'impunité reste la règle pour les graves violations des droits humains commises sous le gouvernement militaire du Suriname.* »

L'organisation a évoqué le massacre de Moiwana en 1986, où au moins 35 personnes – des femmes et des enfants pour la plupart – avaient été tuées par des soldats dans le cadre d'une opération anti-insurrectionnelle. Selon certaines informations, cette affaire attend actuellement d'être examinée par la Cour interaméricaine des droits de l'homme, après le refus du gouvernement de suivre les recommandations de la Commission interaméricaine des droits de l'homme lui demandant d'enquêter sur ces violations.

« *L'impunité est à l'origine de nouvelles atteintes aux droits humains, a déclaré Amnesty International. Elle propage l'idée dangereuse selon laquelle les responsables de violations des droits humains n'auront pas de comptes à rendre. C'est en enquêtant sur les violations du passé que le Suriname parviendra à éradiquer celles du présent.* »

À l'heure actuelle, les préoccupations en matière de droits humains au Suriname concernent plusieurs homicides commis par la police dans des circonstances suspectes ; des allégations de coups et autres mauvais traitements au moment d'une arrestation ou pendant une détention ; les conditions carcérales déplorables – qui s'apparenteraient souvent à des traitements cruels, inhumains et dégradants – et sur les insuffisances du système judiciaire qui ont conduit à un nombre inquiétant de placements en détention provisoire.

« *Pour résoudre le problème des violations présentes ou passées des droits humains, il faut que toutes les informations faisant état de violations commises par des membres des forces de police et de sécurité fassent l'objet d'une enquête approfondie, impartiale et indépendante, et que les personnes soupçonnées d'être responsables de ces agissements soient déférées à la justice* », a indiqué l'organisation.

« *Les autorités du Suriname doivent aussi réformer de toute urgence les systèmes judiciaire et carcéral, afin de les rendre conformes aux normes internationales sur les réparations à accorder aux victimes de violations et sur le traitement des personnes en détention* », a ajouté l'organisation.

Amnesty International a aussi appelé le gouvernement du Suriname à prendre des mesures pour abolir la peine de mort, à l'instar d'un nombre croissant de pays. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site web : www.amnesty.org